



La Neuville Chant d'Oisel, le 21 mai 2026

Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Le vendredi 5 juin 2026 à 20H45 à la Salle du Conseil**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026.

3° Compte-rendu des décisions prises conformément aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

4° Désignation des délégués du Conseil Municipal de La Neuville Chant d'Oisel et de leurs suppléants dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

5° Désignation des représentants de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel à la Commission d'évaluation des transferts de charges.

*Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et à la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Rouen-Normandie en date du 4 mai, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un représentant au de la Commission d'évaluation des transferts de charges. Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.*

6° Désignation des membres de Commission de contrôle des listes électorales.

*Conformément à l'article R.7 du Code électoral, la Commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée pour une durée de six ans à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal.*

7° Désignation des représentants communaux à l'AIPA – SSIAD de Ry.

*Il est demandé de procéder à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant auprès de l'Assemblée Générale de l'AIPA – SSIAD de Ry.*



8° Désignation des représentants de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

*Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque établissement public de coopération une commission intercommunale des impôts directs qui intervient en matière de fiscalité des locaux commerciaux et bien divers. Elle est composée de onze membres, il revient au Conseil Municipal de La Neuville Chant d'Oisel de proposer un titulaire et un suppléant susceptibles d'être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (article 1650 A du Code Général des Impôts) pour siéger au sein de la Commission.*

9° Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

*Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de La Neuville Chant d'Oisel est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ils sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste établie en nombre double par le Conseil Municipal.*

10° Tarifs des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026

*Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.*

## FINANCES

11° Décision modificative N°1 : virement de crédits au sein de la section d'Investissement.

*Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la section d'Investissement du Budget primitif 2026 afin d'intégrer l'augmentation non prévue de l'effacement des réseaux Rue de l'Église et Rue de la Lande.*

12° Tarifs des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 : location des salles municipales

*Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs des locations des salles municipales pour les contrats qui seront établis pour l'année 2027 (ouverture des réservations aux Neuvillais et neuvillaises le 1<sup>er</sup> juillet 2026).*

13° Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime : dispositif Ludisport, année scolaire 2026 – 2027

*Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime une aide financière pour l'organisation des activités sportives périscolaires (activités sportives dispensées sur le temps de garderie périscolaire les lundis et jeudis) pour l'année scolaire 2026 – 2027.*

14° Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'audit de l'église Notre Dame

15° Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime : dispositif Petits aménagements extérieurs des communes de moins de 5 000 habitants.



# Commune de La Neuville Chant d'Oisel

16° Demande de subvention DETR pour le remplacement de la centrale de traitement d'air à la Salle polyvalente Guy de Maupassant.

## RESSOURCES HUMAINES

17° Modification du tableau des effectifs : grades promus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

*Il est proposé au Conseil Municipal de promouvoir trois grades pour l'année 2026 et ainsi de créer les grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.*

18° Suppression du poste d'adjoint technique territorial pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026

*Monsieur Jean-Marie LE PORT est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste.*

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire  
Julien DEMAZURE